



INFO MAIRIE

Mairie de Neufmoutiers-en-Brie

N° 11/2016
DECEMBRE
01/12/2016

- Spectacle de fin d'année pour les enfants
- Vin Chaud, place de l'école
- Dégradations des bornes Sietom
- Centre Aéré - Vacances de Noël
- Fermetures de la Mairie
- Rappel : Inscriptions liste électorale
- Fermeture de la Bibliothèque
- Vœux du Maire
- Information Mairie
- Enlèvement sapins
- Assurance Maladie
- Alerte à la population SMS



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ENFANTS DE NEUFMOUTIERS.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont conviés au spectacle de fin d'année offert par la Communauté de Communes du Val Bréon suivi de la rencontre avec le Père Noël, goûter et friandises offerts par la municipalité.

**Samedi 10 décembre 2016 à 17h30
à la salle Alain Peyrefitte**

VIN CHAUD

A l'occasion des illuminations de Noël, M. Le Maire et les élus vous invitent à venir partager un moment convivial autour d'un vin chaud sur la place de l'école le

Samedi 10 décembre 2016 à partir de 19h00



DEGRADATIONS DES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES



Le Sietom a fait face à des pillages assortis de dégâts importants sur les bornes d'apports volontaires de papier dans plusieurs communes. Nous vous demandons d'être vigilants et de signaler toutes présences suspectes aux abords des bornes auprès des services de la mairie.



CENTRE AERE – VACANCES DE NOËL

Le centre aéré sera ouvert du 19 décembre au 23 décembre 2015.

La Mairie sera fermée le
- **Samedi 24 décembre 2016**
Réouverture au public le
- **Lundi 26 décembre 2016**
de 14h00 à 16h00

- **Lundi 2 Janvier 2017**
Réouverture au public le
- **Mardi 3 Janvier 2017**
de 14h00 à 18h00



**RAPPEL !!! LISTE ELECTORALE
CHANGEMENT D'HORAIRE**

La mairie sera ouverte le
Samedi 31 décembre 2016 jusqu'à 11 h 00
(date limite des inscriptions)





La bibliothèque sera fermée du
- **Mercredi 21 décembre 2016 au Mardi 3
Janvier 2017**

Réouverture le
- **Mercredi 4 Janvier 2017 de 15h00 à 16h30**

*Mr Bernard Carmona, Maire de Neufmoutiers-en-Brie et son Conseil
Municipal vous convie*

*« Au petit déjeuner de la nouvelle année » lors de la
cérémonie des vœux du maire*

*Le samedi 21 janvier 2017 à 9h30
Salle Alain Peyrefitte (C.A.C)*



INFORMATIONS MAIRIE

Vous cherchez un renseignement !!! (Santé, retraite, associations, tourisme etc. ...)
 Le bureau d'accueil de la mairie offre un grand choix de dépliants pouvant vous rendre service.
 N'hésitez pas à venir nous voir aux heures d'ouverture de la mairie.

- Mardi de 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00



ENLEVEMENT DES SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël seront enlevés en même temps que les encombrants le 3^{ième}
 Lundi de Janvier (16/01/2017) ou peuvent se déposer en déchetterie.



ENVIE D'ARRÊTER DE FUMER ?

L'ASSURANCE MALADIE VOUS ACCOMPAGNE.

L'assurance Maladie prend en charge, sur prescription médicale dédiée (pouvant être établie par un médecin, une sage-femme, un médecin du travail, un chirurgien-dentiste, un infirmier ou un masseur kinésithérapeute) les substituts nicotiques (patch, gomme, pastille, inhalateurs...) à hauteurs de 150 euros par année civile et par bénéficiaire.

Les traitements prescrits doivent figurer sur la liste des substituts nicotiques pris en charge par l'Assurance Maladie consultable sur ameli.fr

Votre pharmacien établit une feuille de soins pour votre remboursement par l'assurance maladie.

Pour en savoir plus sur l'arrêt du tabac, consulter ameli-sante.fr

IMPORTANT !!! INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.
 La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

Illustration : R. P. / Inpes - W. G. / Inpes - M. / Inpes



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
 faites évacuer immédiatement les locaux et appeler
 le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs-Pompiers)
 ou le 15 (Samu).



NOUVEAU : SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION

Poursuivant dans sa volonté de toujours améliorer la communication, la Mairie de Neufmoutiers en Brie, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val Bréon, a adhéré à un système de transmission d'alerte à l'ensemble de la population.



Ce système, basé sur une application informatique, permet l'envoi d'un SMS, d'un mail, d'un message vocal (en fonction de l'option choisie) afin d'informer et/ou d'alerter simplement, efficacement et rapidement les habitants de Neufmoutiers en Brie qui le souhaitent. Il faut préalablement s'inscrire pour ce service.

Un SMS ou un appel vocal téléphonique, suivant l'option choisie vous est adressé par la mairie en fonction des éléments, des centres d'intérêts que vous avez sélectionnés.

A titre d'exemple, cela peut concerner *une coupure d'eau ou d'électricité, suppression de service de transport scolaire, grève, alerte météo, etc...*

Si ce service gratuit vous intéresse, vous pouvez vous y inscrire sur un formulaire qui est disponible sur le site internet communal (www.neufmoutiers-en-brie.fr) ou en complétant l'imprimé ci-dessous que vous déposez en mairie ou que vous pouvez envoyer par courriel à commune-de-neufmoutiers@orange.fr



Fiche d'inscription au service d'alerte communal (gratuit)

Nom Prénom

Adresse:

N° :

Rue :

Ville : NEUFMOUTIERS EN BRIE

Je souhaite être alerté par :

- SMS sur mon téléphone portable au numéro.....
- Message sur mon téléphone fixe au numéro.....
- Par e-mail à l'adresse suivante :

Mes centres d'intérêts sont :

- Evènements – animations – réunions d'information
- Perturbation sur réseaux (eau, électricité, voirie)
- Perturbation dans les transports (urbains, scolaires)
- Perturbation scolaire ou services péri scolaire
- Alerte météo, chimique, pollution.
- Flash infos

Si ce service vous intéresse, toutes les informations sont à remplir, sont exemptes de toute publicité et restent à discrétion à la mairie.



Toute l'équipe municipale ainsi que le personnel communal vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année.